

## **Biodiversité : la France propose la création de normes internationales**

**Forte du travail collectif engagé au plan national depuis 1 an, la France, via AFNOR, propose à l'ISO, l'organisation internationale de normalisation, d'engager la création de normes internationales sur la biodiversité.**

Le 27 janvier, à l'occasion de la venue en France de Eddy Njoroge, nouveau président de l'ISO, Olivier Peyrat, directeur général d'AFNOR, a remis officiellement la proposition française de créer un comité technique international sur la biodiversité. Une initiative qui intervient dans la perspective de la COP 15, qui se tiendra à Kunming en Chine en octobre 2020, où sera fixée la trajectoire mondiale en termes de biodiversité pour les dix prochaines années.



Eddy Njoroge, président de l'ISO et Olivier Peyrat, directeur général d'AFNOR. Copyright AFNOR.

### **Harmoniser les moyens d'agir**

Pour certains, la biodiversité est ce qui donne son cachet à un paysage, son identité à un terroir. Pour les scientifiques, le terme recouvre l'ensemble des espèces d'un écosystème et leurs interactions. Une entreprise y voit surtout une source de matières premières indispensables à son activité. *« L'enjeu de la biodiversité ne sera pleinement partagé qu'à partir du moment où les initiatives ont des dénominateurs communs, tels que les normes internationales le permettent. Nous souhaitons engager ce projet avec les acteurs socio-économiques de tous les pays volontaires pour dépasser les approches nationales »*, résume Olivier Peyrat, directeur général d'AFNOR.

Vocabulaire commun, exigences sur la méthode, outils pour structurer des actions à l'échelle d'un territoire ou pour une entreprise qui dépasse les frontières... Les normes internationales qu'ambitionne de faire naître la France auront vocation à favoriser la prise en compte de la biodiversité et la mise en œuvre de mesures de protection dans tout projet. Elles faciliteront aussi le dialogue entre différents acteurs impliqués, publics et privés, dès la phase de travail sous l'égide de l'ISO, cette ONG réunissant 164 pays pour coproduire des normes voulues, coécrites et régulièrement mises à jour par les acteurs concernés.

Plus de 20 organisations françaises sont déjà mobilisées pour prendre part à ce projet international, au sein de la [commission biodiversité d'AFNOR](#) : Etat et agences publiques, entreprises, représentants

Communiqué de presse – 28.01.2020

de la profession du génie écologique, organisations non gouvernementales pour l'environnement, consommateurs, collectivités territoriales, élus.

L'ISO apportera une réponse à la proposition de la France d'ici mai 2020. Si la réponse est positive, un appel à participation sera lancé.

### **Normaliser : une action d'influence**

AFNOR accompagne et soutient aux plans international ou européen les stratégies offensives et défensives des champions français en les aidant à conjuguer innovation et normalisation. Prendre les devants en proposant la création de normes volontaires est une action d'influence positive. Cela a par exemple été le cas en 2019 sur la question de l'économie circulaire : [plus de 60 pays sont aujourd'hui engagés via l'ISO](#) pour élaborer des cadres de référence, des recommandations, des outils d'aide et des exigences pour mettre en œuvre ce modèle économique.

AFNOR figure dans le top 6 des contributeurs de l'ISO, selon le classement établi par l'organisation elle-même. Cette position lui donne droit de participer de façon permanente aux instances de gouvernance de l'organisation internationale.

### [A propos d'AFNOR](#)

AFNOR est l'organisme français de référence pour les normes volontaires. Il gère la collection des documents qui existent et anime les travaux des parties intéressées pour la création, la révision des normes et pour défricher les sujets pouvant donner matière à en élaborer de nouvelles. Lancée à l'initiative des acteurs du marché, la norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Tout le monde peut participer à sa création et toute organisation peut ou non l'utiliser et s'y référer. C'est pourquoi la norme est dite volontaire. En coordinateur de la normalisation en France, AFNOR affiche une ambition : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques et de solutions efficaces, au bénéfice de tous. [www.normalisation.afnor.org](http://www.normalisation.afnor.org)

Contact presse : Olivier Gibert - 01 41 62 85 55 – [presse@afnor.org](mailto:presse@afnor.org)